

## Sous-commission départementale de sécurité - 06/08/2015

La sous-commission départementale de sécurité s'est réunie ce jeudi 6 août afin d'examiner 78 dossiers instruits dans le cadre d'un permis de construire ou faisant suite à une visite d'un Établissement Recevant du Public.

Cette commission qui se réunit tous les mois a pour principal objectif de s'assurer que les règles de prévention relevant de la réglementation contre les risques d'incendie et de panique sont scrupuleusement respectées afin :

- d'assurer la sécurité des personnes
- de garantir la protection des biens
- de faciliter l'intervention des secours

Cette commission placée, sous l'autorité d'un représentant du Préfet, regroupe plusieurs services publics et émet ensuite un avis qui s'adresse au maire de la commune concernée. Son secrétariat est assuré par le service Prévention du SDIS.

